

**COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRES LOCALES UNIQUES  
ELECTIONS DU 04 AU 18 NOVEMBRE 2021**

**POLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
C'EST ENCORE 86 AGENTES ET AGENTS DE DROIT PUBLIC**



Vincent, conseiller – Dijon Sud



Francis, conseiller – Dijon Ouest

**ELECTIONS CCPLU 2021**

**Je choisis mes élu.es**

**JE VOTE SNU BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**



## PREROGATIVES DE LA CCPLU COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE LOCALE UNIQUE



Les élu.es du personnel sont consultés sur les décisions de licenciement :

- pour inaptitude,
- insuffisance professionnelle,
- suppression du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent,
- transformation du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement, lorsque l'adaptation de l'agent au nouveau besoin n'est pas possible,
- refus par l'agent d'une modification d'un élément substantiel du contrat proposée
- impossibilité de réemploi de l'agent à l'issue d'un congé sans rémunération.

Par ailleurs, vous pouvez également formuler des recours sur lesquels les élu.es sont également consultés. Il s'agit des recours pour :

- un refus de temps partiel
- un refus de congés de formation professionnelle (CFP) ou d'utilisation du compte personnel de formation (CPF)
- un refus de télétravail
- une demande de révision du compte rendu de l'EPA

### En quoi consiste le recours ?

Suite à un refus de temps partiel, de télétravail..., vous adressez un courrier au président de la CCPLU (Directeur ou Directrice Régional).

*« Mme, M. la/le président.e, par la présente, je souhaite que la décision qui a conclu au refus de ma demande de télétravail fasse l'objet d'un examen en CCPLU... »*

### Pourquoi faire un recours ?

Si la CCPLU n'émet qu'un avis, le fait de la saisir permet de mettre la lumière sur votre dossier et votre situation. L'examen par vos élu.es permet de vérifier que la procédure a bien été suivie et que vos droits ont été respectés.

L'examen des refus individuels peuvent permettre à vos élu.es d'agir pour le respect des droits de l'ensemble des agent.es publics.

Ne restez pas isolés !

**BIEN QU'OPPOSE AUX MODIFICATIONS STATUTAIRES,  
LE SNU BFC VEILLE AU RESPECT DE VOS DROITS ET S'ENGAGE A POURSUIVRE  
ENCORE ET TOUJOURS VOTRE DEFENSE !**

## VOS CANDIDAT.ES SNU POLE EMPLOI BFC

### TITULAIRES

Marianne WINZENRIETH – Chalon Nord  
Vincent KERLOUEGAN – Dijon Sud

### SUPPLEANT.ES

Francis CHAMBARLHAC – Dijon Ouest  
Sylvie CEBRON – Nevers



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

